

# Annonces légales

## Avis de constitution

**Sophie MEUNIER GOINEAU**  
Notaire  
Successeur de Me Benoit-Touzet  
**Nelly GAUVIN**  
Notaire

### Etude de Maître Sophie MEUNIER GOINEAU,

Notaire à SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS (Isère),  
118 bis Route de l'Aéroport

Suivant acte reçu par Maître Sophie MEUNIER GOINEAU, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS (Isère), 118 bis Route de l'Aéroport, le 5 octobre 2023 a été constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

**Objet social** : Hébergement touristique et autres locations meublées ou non meublées, travaux en immobiliers, prestations de services aux entreprises et aux particuliers.

**Dénomination** : VMAXY

**Siège social** : BREZINS (38590), 40 chemin du Glaceron.

**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

**Capital social** : TROIS CENT TRENTE-TROIS MILLE EUROS (333 000,00 EUR).

**Cessions de parts** : toute cession est soumise à agrément.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**La société sera immatriculée** au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de GRENOBLE.

**Les gérants de la société sont** : Monsieur Yann BERRUYER et Madame Virginie BERRUYER née THIOT demeurant à 38590 BREZINS - 40 rue du Glaceron.

Pour avis  
Le notaire.

Par acte SSP du 04/10/2023, il a été constitué une SAS dénommée :

BC EXPÉDITION

**Siège social** : 448 Voie de l'Europe, 38200 JARDIN

**Capital** : 100€

**Objet** : La Société a pour objet, en France et à l'étranger, l'importation, exportation, commerce et représentation de marques de luxe et de mode telles que montres, bijoux, accessoires et vêtements au niveau international; la société peut également proposer des services de consulting dans tous domaines liés à la vente et au e-commerce; la société propose aussi l'achat, la vente et la détention de marques et de brevets.

**Président** : M. David CLAUZIER, 448 voie de l'Europe, 38200 JARDIN.

**Directeur Général** : M. Philippe BIARD, Chemin du Taulard 3A, 1032 ROMANEL SUR LAUSANNE - SUISSE.

**Admissions aux assemblées et droits de vote** : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Les décisions collectives sont prises à la majorité des voix dont disposent les associés présents ou représentés sauf dispositions contraires des présents statuts. Les décisions ne sont valablement prises que dans la mesure où les associés participant représentent 50% des actions ayant le droit de vote. Toutefois, doivent être prises à l'unanimité des associés disposant du droit de vote, les décisions collectives suivantes :

- celles prévues par les dispositions légales ou par les présents statuts,

- les décisions ayant pour effet d'augmenter les engagements des associés.

**Clauses d'agréments** : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Le cédant doit notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception une demande d'agrément au Président de la Société en indiquant les nom, prénoms et adresse du cessionnaire, le nombre des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital dont la cession est envisagée et le prix offert. Cette demande d'agrément est transmise par le Président aux associés. L'agrément résulte d'une décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. La décision d'agrément ou de refus d'agrément n'a pas à être motivée. Elle est notifiée au cédant par lettre recommandée. A défaut de notification dans les trois mois qui suivent la demande d'agrément, l'agrément est réputé acquis. En cas d'agrément, l'associé cédant peut réaliser librement la cession aux conditions prévues dans la demande d'agrément. En cas de refus d'agrément, la Société est tenue, dans un délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital, soit par un associé ou par un tiers, soit, avec le consentement du cédant, par la Société, en vue d'une réduction du capital. A défaut d'accord entre les parties, le prix des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital est déterminé par voie d'expertise, dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil. Si les modalités de détermination du prix des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital sont prévues dans une convention liant les parties à la cession ou au rachat, l'expert désigné sera tenu de les appliquer conformément aux dispositions du second alinéa du I de l'article 1843-4 du Code civil. Le cédant peut à tout moment aviser le Président, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, qu'il renonce à la cession de ses titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital.

Si, à l'expiration du délai de trois mois à compter de la notification du refus, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, ce délai peut être prolongé par ordonnance du Président du Tribunal de commerce statuant en la forme des référés, sans recours possible, l'associé cédant et le cessionnaire dûment appelés. Les dispositions qui précèdent sont applicables à toutes les cessions, que lesdites cessions interviennent en cas de dévolution successorale ou de liquidation d'une communauté de biens entre époux, par voie d'apport, de fusion, de partage consécutif à la liquidation d'une société associée, de transmission universelle de patrimoine d'une société ou par voie d'adjudication publique en vertu d'une décision de justice ou autrement. Elles peuvent aussi s'appliquer à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, primes d'émission ou bénéfices, ainsi qu'en cas de cession de droits de souscription à une augmentation de capital par voie d'apports en numéraire ou de renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées. La présente clause d'agrément ne peut être supprimée ou modifiée qu'à l'unanimité des associés. Toute cession réalisée en violation de cette clause d'agrément est nulle. La location des actions est interdite.

**Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de VIENNE

Suivant acte sous seing privé en date du : 3 octobre 2023, Il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes:

**Forme** : SAS

**Dénomination** : AS AUTO

**Capital** : 2 000 EUROS EN NUMÉRIQUES

**Siège social** : 33 B Avenue Zola 38100 GRENOBLE

**Objet** : Achats, ventes et location de véhicules d'occasion, import, export, nettoyage et remise en état des véhicules appartenant à la société. Ventes de tous produits ayant trait à l'automobile. Mécanique automobile et carrosserie

**Durée** : 99 années

**Président** : Monsieur ZEBAR Ahmed Sofiane, de nationalité française demeurant bâtiment A, 8 Rue Lindbergh 38000 GRENOBLE (Isère):

**Immatriculation au RCS EN COURS AU TC DE GRENOBLE**

Aux termes d'un ASSP en date du 23/10/2023, il a été constitué une SARLU ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : E-NOVIA CONSEILS ET EXPERTISES

**Objet social** : Exercice de la profession d'expert-comptable.

**Siège social** : 90 rue Louis Néel, 38140 RIVES

**Capital** : 5 000 €

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de GRENOBLE

**Gérance** : M. CHAUBARD Rémy 618 route du Fays 38140 REAUMONT

Aux termes d'un ASSP en date du 19/09/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : BOHAM

**Objet social** : - La création et l'exploitation d'établissement dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration ; la prise à bail commercial des immeubles dans lesquels ces fonds sont exploités ; - L'achat de boissons alcoolisées et non alcoolisées en vue de la revente en l'état dans le cadre de la restauration

**Siège social** : 5, rue de l'Isère, 38120 SAINT EGREVE

**Capital** : 10 000 €

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de GRENOBLE

**Président** : YDCHR, SAS au capital de 4 000 €, ayant son siège social 5, rue de l'Isère 38120 SAINT EGREVE, immatriculée sous le n°977869833 au RCS de GRENOBLE

**Admission aux assemblées et droits de votes** : Dans les conditions statutaires et légales.

Aux termes d'un ASSP en date du 19/09/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : VOLFAM

**Objet social** : - Les activités de restaurant, brasserie, café, bar, salon de thé, sur place ou à emporter et plus généralement toutes activités de restauration sous toutes ses formes ; - L'achat de boissons alcoolisées et non alcoolisées en vue de la revente en l'état dans le cadre de la restauration

**Siège social** : 5, rue de l'Isère, 38120 SAINT EGREVE

**Capital** : 2 000 €

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de GRENOBLE

**Président** : YDCHR, SAS au capital de 4 000 €, ayant son siège social 5 RUE DE L'ISERE 38120 SAINT EGREVE, immatriculée sous le n°977869833 au RCS de GRENOBLE

**Admission aux assemblées et droits de votes** : Dans les conditions statutaires et légales.

Aux termes d'un ASSP en date du 19/09/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : AUBAM

**Objet social** : - Les activités de restaurant, brasserie, café, bar, salon de thé, sur place ou à emporter et plus généralement toutes activités de restauration sous toutes ses formes ; - L'achat de boissons alcoolisées et non alcoolisées en vue de la revente en l'état dans le cadre de la restauration

**Siège social** : 5, rue de l'Isère, 38120 SAINT EGREVE

**Capital** : 2 000 €

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de GRENOBLE

**Président** : YDCHR, SAS au capital de 4 000 €, ayant son siège social 5 RUE DE L'ISERE 38120 SAINT EGREVE, immatriculée sous le n°977869833 au RCS de GRENOBLE

**Admission aux assemblées et droits de votes** : Dans les conditions statutaires et légales.

Aux termes d'un ASSP en date du 19/09/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : AUBAM

**Objet social** : - Les activités de restaurant, brasserie, café, bar, salon de thé, sur place ou à emporter et plus généralement toutes activités de restauration sous toutes ses formes ; - L'achat de boissons alcoolisées et non alcoolisées en vue de la revente en l'état dans le cadre de la restauration

**Siège social** : 5, rue de l'Isère, 38120 SAINT EGREVE

**Capital** : 2 000 €

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de GRENOBLE

**Président** : YDCHR, SAS au capital de 4 000 €, ayant son siège social 5 RUE DE L'ISERE 38120 SAINT EGREVE, immatriculée sous le n°977869833 au RCS de GRENOBLE

**Admission aux assemblées et droits de votes** : Dans les conditions statutaires et légales.

Aux termes d'un ASSP en date du 19/09/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : AUBAM

**Objet social** : - Les activités de restaurant, brasserie, café, bar, salon de thé, sur place ou à emporter et plus généralement toutes activités de restauration sous toutes ses formes ; - L'achat de boissons alcoolisées et non alcoolisées en vue de la revente en l'état dans le cadre de la restauration

**Siège social** : 5, rue de l'Isère, 38120 SAINT EGREVE

**Capital** : 2 000 €

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de GRENOBLE

**Président** : YDCHR, SAS au capital de 4 000 €, ayant son siège social 5 RUE DE L'ISERE 38120 SAINT EGREVE, immatriculée sous le n°977869833 au RCS de GRENOBLE

**Admission aux assemblées et droits de votes** : Dans les conditions statutaires et légales.

Aux termes d'un ASSP en date du 19/09/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : AUBAM

**Objet social** : - Les activités de restaurant, brasserie, café, bar, salon de thé, sur place ou à emporter et plus généralement toutes activités de restauration sous toutes ses formes ; - L'achat de boissons alcoolisées et non alcoolisées en vue de la revente en l'état dans le cadre de la restauration

**Siège social** : 5, rue de l'Isère, 38120 SAINT EGREVE

**Capital** : 2 000 €

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de GRENOBLE

**Président** : YDCHR, SAS au capital de 4 000 €, ayant son siège social 5 RUE DE L'ISERE 38120 SAINT EGREVE, immatriculée sous le n°977869833 au RCS de GRENOBLE

**Admission aux assemblées et droits de votes** : Dans les conditions statutaires et légales.

## Avis de modification de gérance

**SOCIETE CIVILE DE MOYENS POLE**  
**AIR**Société civile de moyens au capital de  
**120 €**Siège social : 26 RUE COL DUMONT38000  
**GRENOBLERCS de GRENOBLE n°534 932 785**

L'AGE du 28/06/2023 a décidé à compter du 28/06/2023 de nommer en qualité de co-gérante Mme SIMORRE Léa, demeurant 13 rue Paul Janet 38100 GRENOBLE et de co-gérante Mme REAT Julie, demeurant 70 route de Jaubert 07300 CHEMINAS en remplacement de M. RUSCA MESTREE Roger, pour cause de démission et de Mme CROZET Lisa, pour cause de démission.  
Modification au RCS de GRENOBLE.

## Avis de modification



### JARGOT Denis

**EARL** Au capital de 7 500,00 euros  
**Siège social** : 98, Impasse du Grand Cuny  
38480 SAINT MARTIN DE VAULSERRE  
**RCS Vienne 847 608 601**

ASSP du 29/09/2023, le capital a été réduit de 7 490 € puis a été augmenté de 7 490 €. Ancienne mention : 7 500 €. Nouvelle mention : 7 500 €. Le siège social a été transféré au 1135 Route de Grosset 38620 VELANNE à compter de ce jour. Jean-Baptiste CHEVALIER, 730 Chemin du Haut Berthollet 38480 PRESSINS, a été nommé gérant ce jour en remplacement de M. Denis JARGOT démissionnaire. Mention RCS Vienne.

Pour avis

### Woody WOOD CLEANER

**SAS** au capital de 2 000 euros  
**Siège Social** : 12, Chemin du Cerisier Chabotte - 38350 LA MORTE  
**R.C.S. GRENOBLE 878 233 675**

Le 17/10/2023, l'associé unique a nommé Président Mr Didier MONTAPERTO, demeurant 50, Impasse des Côtes de Glaises - 38450 ST GEORGES DE COMMIERS, au lieu et place de M. Christophe COINTE, demeurant 12, Chemin du Cerisier Chabotte - 38350 LA MORTE, nommé Directeur Général.

### LANGAÏ

**SARL** au capital de 40 000 €  
**Siège social** : Z.I. du Rival - LA CÔTE SAINT ANDRE (Isère)  
**RCS VIENNE 393 913 553**

Par A.G.E. du 5 octobre 2023, les associés de la société ont, avec effet au 5 octobre 2023 :

1°) augmenté son capital social de la somme de 120 000 € par apports en numéraire et création de 7 500 parts nouvelles de 16 € de valeur nominale. Le capital est ainsi porté à 160 000 € divisé en 10 000 parts de 16 € chacune entièrement libérées.

2°) transformé la société en SAS sans création d'un être moral nouveau.

3°) nommé aux fonctions de Président, Mme Elisabeth BRUYERE, demeurant à CHAMPIER (Isère), 1410 Chemin du Contour.

Cette transformation motive la publication des mentions suivantes : La dénomination, l'objet, la durée et le siège de la société ne sont pas modifiés. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires - Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix.

Inscription modificative et dépôt légal : RCS VIENNE.

LA GERANCE,

### CHRISTIAN DELHEZ HOLDING

**Société par actions simplifiée** Au capital de 1 000 Euros  
**Siège social** : 31 Rue des Sports 38420 DOMENE  
**RCS GRENOBLE 791 961 360**

Suite aux décisions de l'associé unique du 24/10/2023, il a été mis fin au mandat du Commissaire aux comptes Titulaire le Cabinet SEYN'AUDIT - 88 Chemin des Prés Bouvaux Seynod - 74600 ANNECY

Dépôt RCS de GRENOBLE -

Pour avis - Le Président

## Avis de transfert de siège social



### GAEC DES BRUNES DES CHAMPAGNES

**GAEC**  
**Au capital de 58 000,00 euros**  
**Siège social** : Rue du Sorbier - 38510 SAINT-VICTOR-DE-MORESTEL  
**RCS Vienne 482 286 135**

ASSP du 30/09/2023, le siège social a été transféré au 182 Rue du Sorbier - 38510 SAINT-VICTOR-DE-MORESTEL à compter de ce jour. Mention RCS Vienne.

Pour avis

**Terre Dauphinoise**

d'Édition de la Terre Dauphinoise.  
SARL : principaux actionnaires FISEA et COJA de l'Isère  
Gérant/Directeur de publication : Jérôme Crozat  
Directrice déléguée : Marion Charpentier

Hebdomadaire  
d'information  
générale et  
rurale édité  
par la Société

Rédacteur en chef : Jean-Marc Emprin  
Abonnement d'un an : 127 euros - le N° 3,00 euros  
ISSN 1279-2853  
Rédaction - administration :  
34 rue du Rocher de Lorzier CS10023 -  
38345 Moirans cedex  
Tél. 04 38 49 91 70 - contact@terredauphinoise.fr  
Publicité locale : AGRI RHONE-ALPES  
BOURGOGNE Agrapôle, 23 rue Baldassini -

69364 Lyon cedex 07  
Tél. 04 72 72 49 07 - Fax 04 72 73 35 49  
Impression : DIGITAPRINT - 1 rue Robert Bichet - 59440  
AVESNES-SUR-HELPE  
Origine du papier : France / Norvège  
Taux de fibres recyclées mini : 75 %  
Papier produit à partir de fibres IFCGD (Issues de Forêts  
Certifiées Gérées Durablement).  
Plot : 0,022 kg/t

Terre Dauphinoise est habilitée à recevoir  
les annonces légales pour le département  
de l'Isère  
N° d'inscription de la commission paritaire  
de publication d'agence de presse 0926  
C 85371  
Tél. : 04 38 49 91 70,  
contact@terredauphinoise.fr  
Dépôt légal à parution.

